



COMMUNE DE
CORCELLES-LE-JORAT



A tous les ménages de la commune



Fermeture de fin d'année de l'Administration communale

Le jeudi 23 décembre 2021 à 17h00

Réouverture aux heures normales dès le lundi 10 janvier 2022 à 09h00



Déchetterie

N'oubliez pas de recharger vos cartes !



Vente de sapins de Noël

Samedi 18 décembre 2021

de 10h00 à 11h30

devant l'abri PC

Quelques branches de sapin seront également disponibles

Le produit de la vente des sapins de Noël sera versé au fonds de rénovation du temple.



Comptes communaux

Lundi soir 20 décembre 2021 de 18h00 à 19h00

A la salle de Municipalité du bureau communal de « La Corçaline »

Nous vous souhaitons de Joyeuses Fêtes de Noël et nos meilleurs vœux pour la Nouvelle année !





Litière des chats :

jamais au compost à cause de la toxoplasmose.

Cette maladie est anodine pour les personnes en bonne santé, mais elle peut léser les yeux et cerveau du fœtus chez les femmes enceintes contaminées en début de grossesse et elle est dangereuse pour les immunodéprimés, chez qui elle peut se révéler mortelle.

Jamais dans les toilettes

La destruction du parasite de la toxoplasmose est garantie dans les stations d'épuration, mais risque d'obstruer les canalisations.

Ces déchets sont à éliminer dans vos déchets ménagers, via la compacteuse.



TAILLES DES HAIES ET ELAGAGE DES ARBRES

Tout propriétaire de haies ou d'arbres est tenu de les tailler ou élaguer. Ils ne doivent pas empiéter sur le domaine public, ni dépasser une certaine distance par rapport aux routes. **Les plantations ne doivent pas diminuer la visibilité, ni gêner la circulation et l'entretien.**

Les dispositions légales, distances, hauteurs et cas particuliers sont décrits dans le Code rural et Foncier et le règlement d'application de la loi sur les routes.

Ces travaux devront être effectués d'ici fin janvier. Le cas contraire, la Municipalité se verra dans l'obligation d'effectuer ces derniers et facturera ses prestations aux propriétaires.
